



Faut-il déclarer le budget alimentaire de notre père ?

Par **Paralax**, le **30/09/2013** à **19:34**

Bonjour,

Notre père ne peut plus faire ses courses et mon frère se charge de les acheter. Nous souhaiterions mettre en place un virement du compte de mon père sur le compte de mon frère pour le budget courses. Mais nous ne souhaitons pas avoir de problèmes avec le fisc (ce n'est pas une donation). Y a-t-il une démarche à effectuer auprès des impôts ou pouvons-nous effectuer ce virement sans formalités ?

Cordialement
P.